

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015**

Convocation du 12 juin 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 19 juin 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes JAILLET, RICHARD, SALIEGE, VIET, GILLES

MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, , PACAUD, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusés : MM. MONNERET (pouvoir M. BILLON) VERNOT (pouvoir à M. MARILLIER)

Mme. SALIEGE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2015 est approuvé à l'unanimité

### **Vente de terrains appartenant aux biens de section des hameaux des Baudots et de la Grange.**

En l'absence d'une commission syndicale, la proposition (sous forme de délibération) de vente appartient au seul conseil municipal.

La décision supposera, d'une part l'accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois qui suivent la transmission de la délibération du conseil municipal au contrôle de légalité et d'autre part, une délibération du conseil municipal adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés ; cette délibération doit être postérieure au vote des électeurs.

En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat statue, par arrêté motivé, sur le changement d'usage ou la vente (L2411-16 du CGCT).

Les modalités d'organisation du scrutin sont laissées à l'initiative du maire.

En de cas de vente partielle des biens de section, le produit de la vente est versé à la section (budget annexe ou état spécial), il ne peut être employé que dans l'intérêt de la section (L2411-17 du CGCT).

Le conseil municipal propose la mise en vente des parcelles, situées en zone UN du plan local d'urbanisme, cadastrées :

**E 280 – Les grands buissons – 24 a 45 ca**

**E 281 – Les grands buissons – 39 a 40 ca**

et prévoit une réunion d'information pour les habitants de la section E, le 19 septembre 2015 et fixe la date des élections au 27 septembre 2015

### **Scolaire et périscolaire**

#### **Le point sur l'année scolaire 2014/2015**

- ✓ Demande de présence de Monique et Marie-Christine pour la sortie scolaire des maternelles du 29/06/2015 : le conseil donne son accord
- ✓ Le Projet Educatif Territorial, établi dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires a été validé le 11 juin 2015 par la commission composée des services de l'Etat (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la Caisse d'Allocations Familiales.
- ✓ Florie JAILLET fait le compte rendu de la réunion du 18 juin, avec les employés de l'école.
- ✓ Dans un souci d'économie, le conseil envisage de supprimer le transport du soir par la RSL et d'utiliser comme le matin le transport départemental « Le Bahut ». Des renseignements sur cette possibilité seront demandés au Service Départemental des Transports.

#### **Modification des contrats de travail des agents employés à l'école**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le temps de travail de certains agents a été augmenté à la rentrée 2014/2015. Toutes les heures effectuées en plus par les agents ont été réglées en heures complémentaires. Il convient d'inclure ces heures dans leur contrat de travail à la rentrée

2015/2016. Cette proposition a été faite aux agents lors de la réunion du 18 juin ; ils ne s'y opposent pas.

Le conseil municipal décide donc de modifier les contrats de travail, à savoir :

**Monique GODIN : 34 h 57**

**Marie-Christine : 29 h 14**

**Sylvie RINGARD : 19 h 47**

**Catherine PERRAUDIN : 9 h 66**(le nettoyage de la salle Félix Ménager en cas d'utilisation par les NAP continuera à être rémunérée en heures complémentaires – décision par 8 voix pour et 3 abstentions)

Emilia a été recrutée en contrat à durée déterminée pour l'année 2014/2015.

A compter de la rentrée 2015/2016, son contrat doit être renouvelé soit en CDD ou en en qualité d'agent de la fonction publique territoriale (comme les autres agents) stagiaire, puis de titulaire au bout d'un an Dans ce cas, le conseil municipal doit créer le poste. Son temps de travail était de 8 heures hebdomadaire. Elle a effectué environ 85 heures complémentaires sur l'année (préparation des activités, rangement, réunion en mairie, achat de petits matériels à Leclerc), soit environ 2 heures par semaine.

Le conseil fixe son temps de travail hebdomadaire à 7 h 84 annualisé (10 heures sur le temps scolaire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Après discussion sur le choix du type de contrat possible, des renseignements complémentaires seront demandés au Centre de gestion.

### **Travaux de voirie**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de voirie, l'entreprise GUINOT de Montchanin a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 17147 € HT.

Le conseil décide de ne pas prendre de maître d'œuvre pour le suivi des travaux.

### **Point sur les commerces**

Le conseil prend connaissance de l'étude de faisabilité pour la création d'un commerce dans les locaux de la poste et décide d'établir un dossier pour une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

### **Délibération pour demande de modification simplifiée du PLU auprès de la CCSCC**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-lès-Buxy a été validé le 30 octobre 2007, après plusieurs années de réflexion. L'évolution des besoins immobiliers fait que ce qui avait été prévu pour la zone artisanale inférieure à 2ha ne correspond plus exactement à la demande. Pour accéder à cette zone, un seul point d'accès avait été validé pouvant desservir jusqu'à 8 lots. Or, cette zone se vend uniquement en 3 lots, tous joignant la RD69. Deux lots sont vendus, la première demande de permis de construire vient d'être déposée en mairie. Ce permis ne pourra pas être délivré s'il n'est pas conforme au PLU. C'est pourquoi, une modification du PLU est nécessaire. Cette modification, au vu des nouvelles compétences doit être demandée à la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud de la Côte Chalonnaise de procéder à la modification du PLU, à savoir :

**Transformation du seul point d'accès de la zone AU1 située aux Baudots en trois points d'accès directs, correspondant à chaque lot.**

### **Marcilly de France : bilan de la rencontre et remboursement de notes de frais**

ATAC	124.12 €
Cave de Buxy	168.24 € - avoir 46.80 € = 121.44 €
Location frigo	180 €
Boulangerie SICARD	202.95 €
Fromages Hervé GOUJON	42.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>670.51 €</b>

Le conseil accepte de rembourser au Maire, la location du frigo.

**Remplacement d'un dispositif de volée de la cloche de l'église – choix du devis**

Le conseil prend connaissance des devis pour le remplacement du moteur de la cloche :

Horloge PLAIRE : **605.40 € TTC**

Entreprise BODET : **1570.80 € TTC**

Le devis de l'entreprise PLAIRE est retenue par 7 voix pour et 5 contre

**Informations diverses**

Ballades vertes : problème de signalisation – Gilles SIXDENIER et Béatrice SALIEGE vérifient.

Table pique-nique – Gilles SIXDENIER fait des recherches.

Panneaux participation citoyenne – Florent MARILLIER commande de nouveaux panneaux.

Rallye Côte chalonaise – Passage le 12 juillet 2015.

Demande emploi Corentin CHAVET – la commune ne remplace pas le personnel pendant les congés d'été.

Demande d'autorisation d'utiliser les places 20/06 et 11/07 par David Auguste – Accord, faire un courrier précisant que les places doivent être remises en état après utilisation.

Les chênes de la parcelle 1 ont été vendus à M. VIET pour 5213 €.

Invitation Patrick DUPUY, professeur des écoles, RASED de Buxy pour départ en retraite le 02/07/2015.

Le devis de l'entreprise BIDAULT pour des travaux à la boulangerie est ajourné.

Les membres du conseil municipal,